

CACHET DE L'ETABLISSEMENT

PIECES A FOURNIR - RENOUVELLEMENT CONTRAT AED BORDEREAU D'ENVOI - Documents à fournir dans l'ordre du tableau.

NOM :	Date de depot ::
Prénom :	Validé par Richelieu le :
Les dossiers incomplets ne seront	pas acceptés par le lycée Richelieu

	PIECES:	REMARQUES:	O/N
	Fiche de renseignements	Si possible complétée sous Excel.	
	Renouvellement de contrat de travail et PV d'Installation saisis sur le logiciel ASSED <u>signés.</u>	1 seul exemplaire original signé en bleu Même en cas de changement de quotité, il est préférable de saisir un renouvellement de contrat suivi d'un avenant et pas un	
+	Si changement de quotité au 01/09/23 : Avenant saisi sur ASSED indiquant la nouvelle quotité au 01/09/23.	nouveau contrat afin de ne pas générer une nouvelle période d'essai (cf page du guide de gestion).	
	Photocopie <u>recto-verso</u> du titre de séjour prolongé, mentionnant l'autorisation de travailler. <u>A vérifier avant le renouvellement</u>	Fournir également l'autorisation de travail , si elle n'est pas mentionnée sur le titre de séjour.	
ou	Photocopie de l'attestation d'affiliation à la sécurité sociale CPAM ou MGEN récente, sur lequel le salarié a la qualité d'assuré principal.	La RAM, la qualité d'ayant droit, ne permettent pas le maintien de salaire en cas d'arrêt maladie : vos salariés doivent impérativement s'affilier à la CPAM.ou à la MGEN.	
	Seulement pour les collèges REP/REP+: feuille de calcul disponible sur le site du service	https://service-paie-aed-aesh-92.fr/	

Autres – A conserver dans l'établissement :

A saisir en ligne: https://www.due.urssaf.fr/declarant/index.jsf mutalisateur payeur.		Accusé réception de la Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) A saisir en ligne : https://www.due.urssaf.fr/declarant/index.isf	Ce document ne doit pas être transmis au mutalisateur payeur.
---	--	--	---

Pièces à fournir ultérieurement :

S.F.T.	Dossier de prise en charge du Supplément familial de Traitement, avec pièces justificatives.	Uniquement en cas de 1ère demande ou de changement de situation.
	Certificats de scolarité des enfants ayant entre 16 et 19 ans, ou allant avoir 16 ans dans l'année.	Sans réception des certificats au plus tard en décembre , le versement du SFT sera suspendu, rétroactivement depuis le 01/09.
Transport	Demande de prise en charge des frais de transport.	Si mensuel, nous envoyer les <u>coupons tous</u> <u>les mois.</u>
P.S.C.	Demande de remboursement partiel de la cotisation Mutuelle Santé	<u>Uniquement en cas de 1ère demande</u> ou de changement de situation.